CONSEIL REGIONAL
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Délibération n°569

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

MATERIEL FERROVIAIRE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

L'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 7 Juillet 2016,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le budget régional de l'exercice 2016,
Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,
Vu l'avis de la commission organique,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

I REVISION A MI-VIE ET MODERNISATION DES 16 RAMES TER À DEUX NIVEAUX DE « PREMIERE GÉNÉRATION » (TER 2N PG), DESTINÉES AUX DESSERTES RÉGIONALES DE VOYAGEURS

I-1) d'approuver la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et SNCF Mobilités portant sur la révision à mi-vie et la modernisation de 16 rames TER à deux niveaux de « première génération » (TER 2N PG), destinées aux dessertes régionales de la région Auvergne Rhône-Alpes, selon le projet ci-annexé (annexe n° 1) ;

I-2) d'attribuer à SNCF Mobilités (Etablissement public à caractère industriel et commercial) une subvention de 20 042 000€, en autorisation de programme (chapitre 908), correspondant à 100% du coût HT des études et des travaux réalisés par la SNCF de la révision et la modernisation des rames TER à deux niveaux de « première génération) ;

I-3) de donner délégation à la commission permanente pour approuver le cas échéant les avenants à cette convention de financement ainsi que les affectations budgétaires complémentaires éventuelles.

II MODERNISATION DE LA SIGNALISATION « MZ » DES TROIS RAMES Z800 ET SIX RAMES Z850 MONT-BLANC DESTINÉES AUX DESSERTES RÉGIONALES DE VOYAGEURS

II-1) d'approuver la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et SNCF Mobilités portant sur la modification des trois rames Z800 et six rames Z850 Mont-Blanc destinées aux dessertes régionales de la région Auvergne Rhône-Alpes, pour les rendre compatibles avec la nouvelle signalisation « MZ », selon le projet ci-annexé (annexe n° 2) ;

II-2) d'attribuer à SNCF Mobilités (Etablissement public à caractère industriel et commercial) une subvention de 205 000€, en autorisation de programme (chapitre 908), correspondant à 100% du coût HT maximum des études et des travaux réalisés par la SNCF de modernisation de la signalisation « MZ » des trois rames Z800 et six rames Z850 « Mont-Blanc » ;

II-3) de donner délégation à la commission permanente pour approuver le cas échéant les avenants à cette convention de financement ainsi que les affectations budgétaires complémentaires éventuelles.

Envoyé en préfecture le 13 Juillet 2016
Reçu en préfecture le 13 Juillet 2016
Affiché le

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil régional